



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 26 février 2024 par le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'exécutant le décret du 31 janvier 2024 en matière de subventionnement des activités EVRAS à destination des jeunes', portant le numéro 75.711/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 26 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.